INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le mardi 5 septembre 2023, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h32.

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 septembre 2023

2023-09-148

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, tel que déposé

<u>ORDRE DU JOUR</u>

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 septembre 2023
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 août 2023
4. 1re période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
   - 7.1 Ressources humaines
   - 7.2 Sécurité publique
   - 7.3 Travaux publics
   - 7.4 Urbanisme et Développement
   - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
   - 8.1 Liste des comptes du mois
   - 8.2 Embauche d'un pompier volontaire à l'essai
   - 8.3 Modification programmation TECQ 2019-2023
   - 8.4 Annulation des résolutions numéro 2023-07-122 et 2022-02-018
   - 8.5 Mandat à un arpenteur - géomètre pour le piquetage – chemin Herringville
   - 8.6 Mandat – nettoyage sous pression de la nouvelle caserne incendie
   - 8.7 Mandat – système de chauffage pour la nouvelle caserne incendie
   - 8.8 Mandat – installation d'un système de ventilation pour la nouvelle caserne incendie
   - 8.9 Décompte progressif final numéro 8 – projet rue Stokes
   - 8.10 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération
   - 8.11 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien 2023
   - 8.12 Affectation des sommes pour les travaux de stationnement
   - 8.13 Mandat de l'architecte pour la construction du garage municipal

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8.14 Mandat pour l'évaluation des GES – Construction du nouveau garage
8.15 Soumissions relatives au sel de déglaçage pour la saison 2023-2024
8.16 Dérogation mineure - Lotissement sur les lots 4 199 578, 6 318 589, 5 668 285, 4 199 577, 4 199 639 et 4 471 650
8.17 Modification à la politique de location
8.18 Appui pour la conservation du nom de chemin Victoria

9. Législation
9.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 343-2023 « Règlement des permis et certificats »
9.2 Adoption du règlement numéro 444-2023 « Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant les règlements 414-2019 et 414-1-2019 »

10. 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 2 octobre 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 août 2023

2023-09-149

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 7 août 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1re période de questions du public (questions générales)
Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions comme suit :

- Le projet de règlement 338-2023 mentionne la facilitation du déplacement à vélo, est-ce que le conseil a réellement l'intention durant son mandat, d'établir une piste cyclable ?
- Est-ce que les projets de règlements d'urbanisme disponibles en ligne sont ceux qui ont été envoyés à la MRC pour approbation, car ils contiennent des erreurs et mentionnent Coaticook à plusieurs endroits.
- Est-ce que le conseil favorise certaines religions ? Les projets de règlements n'en mentionnent que 3.
- Est-ce que la municipalité peut appuyer un changement de zonage pour la propriété située au 110, Route 108 ?
- Concernant une réclamation d'assurance en lien avec un accident impliquant un véhicule durant des travaux routiers.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).
Il mentionne la journée portes ouvertes qui aura lieu chez Valoris, le dimanche 24 septembre. Un déjeuner y sera servi de 8 à 10.

7. Rapports des comités

7.1 Administration

Le conseiller Alain Villemure rapporte qu'une réunion du comité de relation de travail a eu lieu avec le syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité afin d'établir le protocole de négociation de la prochaine convention collective

7.2 Sécurité publique
7.3 Travaux publics
7.4 Urbanisme et Environnement

Le conseiller Marc Bilodeau rapporte la réunion du comité consultatif d'urbanisme en lien avec une demande de dérogation mineure.

7.5 Loisirs, sport et culture

8 Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

2023-09-150

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 227 861.64 $.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2023 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Embauche d'un pompier volontaire à l'essai

2023-09-151

ATTENDU QU'un pompier avec formation a soumis sa candidature pour intégrer le service incendie de Bury ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche de M. Gabriel Gilbert, comme pompier volontaire pour une période de probation d'un an à la fin de laquelle un rapport d'évaluation et une recommandation pour la permanence seront produits. Tous les examens médicaux et enquêtes devront être faits préalablement afin que le conseil décide de la permanence du candidat.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2023-09-152

8.4 Modification programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-09-153

8.5 Annulation des résolutions numéro 2023-07-122 et 2022-02-018

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite apporter des modifications à la résolution numéro 2023-07-122 – Mandat de l'architecte pour la construction du garage municipal et la rénovation de la caserne ainsi que la résolution 2022-02-018 – Disposition du camion 6 roues – GMC 1997;

ATTENDU QUE ces modifications nécessitent l'annulation de la résolution ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ET RÉSOLU d'annuler les résolutions numéro 2023-07-122 et 2022-02-018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Mandat à un arpenteur - géomètre pour le piquetage – chemin Herringville

2023-09-154

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir d'une partie de l'ancien chemin Herringville aux propriétés avoisinantes ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer le piquetage avant la vente et que les frais soient entièrement assumés par les deux propriétaires ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale à mandater un arpenteur-géomètre pour le piquetage d'une partie de l'ancien chemin Herringville.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Mandat – nettoyage sous pression de la nouvelle caserne incendie

2023-09-155

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer le nettoyage sous pression de l'intérieur de la nouvelle caserne incendie ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par 9156-4468 Québec inc. au coût de 6 500 $, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Mandat – système de chauffage pour la nouvelle caserne incendie

2023-09-156

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences du schéma de couvertures de risques en incendie, il est nécessaire d'effectuer l'aménagement d'une nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer l'installation d'un système de chauffage ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par Plomberie B.W. au coût de 13 340 $, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2023-09-157

8.9 Mandat – installation d'un système de ventilation pour la nouvelle caserne incendie

ATTENDU QU'afin de répondre aux exigences du schéma de couvertures de risques en incendie, il est nécessaire d'effectuer l'aménagement d'une nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'effectuer l'installation d'un système de ventilation ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service présentée par Ventilation Jonair Plus inc. au coût de 109 600 $, plus taxes.

QUE la somme soit prise à même la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-09-158

8.10 Décompte progressif final numéro 8 – projet rue Stokes

ATTENDU QUE le 8e décompte progressif final relatif au projet rue Stokes - réfection des services municipaux a été transmis à la municipalité de Bury avec la recommandation pour paiement par le consultant Les services EXP inc. ;

ATTENDU QUE ceci représente la facture finale de l'entrepreneur T.G.C. inc. et que le montant s'élève à 83 222.26 $, incluant les taxes et la retenue ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement d'un montant total de 83 222.26 $, incluant les taxes à l'entrepreneur T.G.C. inc.

QUE le montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 440-1-2021.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-09-159

8.11 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement et Accélération

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 18 avril 2022 au 16 juin 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Internet du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour les travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal de Bury autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien 2023

2023-09-160

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Bury confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale, Mme Louise Brière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Affectation des sommes pour les travaux de stationnement

2023-09-161

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a complété les travaux du stationnement au bureau municipal ;

ATTENDU QUE les travaux étaient planifiés en 2021, mais n'avaient pas été effectués ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'affecter la dépense au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2023-09-162

8.14 Mandat de l'architecte pour la construction du garage municipal

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a accepté l'offre de services de la firme Archi Tech Design inc. – pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certaines modifications à l'offre de service reçue ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service présentée par Archi Tech Design inc. pour la construction du garage municipal, au coût de 21 200 $, plus taxes.

D'autoriser le maire M. Denis Savage ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière, à signer l'offre de service.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-09-163

8.15 Mandat pour l'évaluation des GES – Construction du nouveau garage

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction du nouveau garage municipal, la municipalité souhaite bénéficier du programme PRACIM ;

ATTENDU QU'une aide financière supplémentaire est accordée lorsque le projet est composé d'une structure principale en bois ;

ATTENDU QU'afin de bénéficier de cette subvention supplémentaire, deux (2) études comparatives des émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être réalisées, soit à l'étape d'avant-projet ainsi qu'à la fin de la construction du bâtiment.;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de la firme d'ingénierie EXP, afin d'effectuer les deux (2) études comparatives des GES, au montant total de 6 000 $, plus taxes, soit 2 000 $, plus taxes, à l'étape d'avant -projet et 4 000 $, plus taxes, pour l'évaluation à la fin des travaux.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2023-09-164

8.16 Soumissions relatives au sel de déglaçage pour la saison 2023-2024

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a reçu trois (3) offres de prix pour l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglaçage ;

ATTENDU QUE ces offres s'inscrivent comme suit :

Mines Seleine	109.34 $, la tonne métrique
Sel Warwick	114.00 $, la tonne métrique
Compass Minerals	121,34 $, la tonne métrique

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Livraison comprise, taxes en sus.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 200 tonnes métriques de sel de déglaçage auprès de l'entreprise Mines Seleine, au prix de 109,34 $, la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.17 Dérogation mineure - Lotissement sur les lots 4 199 578, 6 318 589, 5 668 285, 4 199 577, 4 199 639 et 4 471 650

2023-09-165

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure afin d'accepter :

- Que le lot projeté 6 572 874 soit d'une superficie de 2 434,50 mètres carrés et d'une profondeur moyenne de 39,13 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 340-2023, à l'article 5.2.3 et que le règlement de lotissement no. 340-2008, à l'article 7.6, exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une profondeur moyenne de 75 mètres.

- Que le lot projeté 6 572 875 soit d'une superficie de 892,8 mètres carrés, d'une profondeur moyenne de 32,03 mètres, d'une largeur minimale de 27,77 mètres et d'un frontage de 30,71 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 340-2023, à l'article 5.2.3 et que le règlement de lotissement no. 340-2008, à l'article 7.6, exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une profondeur moyenne de 75 mètres, une largeur minimale de 50 mètres et un frontage de 50 mètres.
- Que le lot projeté 6 572 876 soit d'une superficie de 2 092,30 mètres carrés et d'une profondeur moyenne de 30,13 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 340-2023, à l'article 5.2.3 et que le règlement de lotissement no. 340-2008, à l'article 7.6, exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une profondeur moyenne de 75 mètres.

- Que le lot projeté 6 587 007 soit d'une superficie de 2 310,10 mètres carrés et d'une profondeur moyenne de 45,03 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 340-2023, à l'article 5.2.3 et que le règlement de lotissement no. 340-2008, à l'article 7.6, exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et une profondeur moyenne de 50 mètres.

- Que le lot projeté 6 572 881 soit d'une superficie de 673,5 mètres carrés et d'un frontage de 2,36 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 340-2023, à l'article 5.2.3 et que le règlement de lotissement no. 340-2008, à l'article 7.6, exige une superficie minimale de 4 000 mètres carrés et un frontage de 50 mètres ;

ATTENDU QUE le lotissement permettrait de cadastrer la rue privée existante ;

ATTENDU QUE le lotissement permettrait d'agrandir certains terrains non conformes ;

ATTENDU QUE le lotissement n'aggraverait pas la situation au niveau de la bande riveraine, puisque les terrains sont déjà construits ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE cette demande n'impact pas ou peu le voisinage ;

ATTENDU QUE ce lotissement pourrait permettre de futures constructions

ATTENDU QUE les bandes riveraines sont protégées au niveau de la règlementation provinciale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.18 Modification à la politique de location

2023-09-166

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la politique de location pour l'ensemble des locaux disponible;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le conseil municipal approuve la nouvelle politique pour la location pour l'ensemble des locaux disponible.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.19 Appui pour la conservation du nom de chemin Victoria

2023-09-167

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu des demandes pour modifier le nom de la route 214 afin de réinstaurer officiellement le nom chemin Victoria ;

ATTENDU QUE le nom chemin Victoria a toujours été celui utilisé par les résidents et que celui-ci a un caractère historique pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité ne détient pas l'autorité nécessaire afin de modifier le nom d'un chemin appartenant au ministère des Transports ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le conseil municipal appui la Société d'histoire et du patrimoine de Bury ainsi que de M. Alain Robert dans leurs démarches afin que le nom chemin Victoria soit reconnue sur la portion de la route 214, qui se trouve sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

9 Législation

9.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 343-2023 « Règlement des permis et certificats »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 343-2023 « Règlement des permis et certificats », sera déposé avec dispense de lecture pour adoption.

9.2 Adoption du règlement numéro 444-2023 « Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant les règlements 414-2019 et 414-1-2019 »

2023-09-168

ATTENDU que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 juillet 2023 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 444-2023 " Règlement général uniformisé sur le territoire de la MRC du HSF abrogeant les règlements 414-2019 et 414-1-2019" soit et est adopté.

Que les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Est-ce que les installations mentionnées aux points 8.8 et 8.9 seront en fonction jour et nuit ?
- Concernant les items numéro 97 et 107 de la liste des comptes.
- Quelle est la modification apportée à la politique de location ?
- Pourquoi doit-on faire une étude sur les GES ?
- Est-ce que la compagnie de pavage qui a travaillé sur la rue McIver viendra corriger les travaux, ils ont pavé par-dessus un trou d'homme.

11. Levée de l'assemblée

2023-09-169

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 21 h 02.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 octobre 2023, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2023-09-150, 2023-09-157, 2023-09-158, 2023-09-163, 2023-09-164.

Signé ce 6 septembre 2023.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière